



## **Conseil de quartier Saint-Jean Maison des services publics**

"Espace 30"

30, rue Saint Jean

[conseilsdequartier@mairie-villeurbanne.fr](mailto:conseilsdequartier@mairie-villeurbanne.fr)

### **Compte rendu de la plénière du mercredi 16 février 2011**

Présence de Didier Vullierme adjoint au Maire chargé de la Voirie et de la Circulation et de Gilbert-Luc Devinaz adjoint au Maire délégué à la Prévention, la Médiation et la Sécurité  
Farida Casoli présidente élue du CDQ Saint Jean

#### **Ordre du jour**

- 1) Le territoire de Saint Jean, ses accès, sa voirie et ses circulations
- 2) Questions diverses

#### **Compte-rendu**

Farida Casoli annonce la participation de Gilbert-Luc Devinaz et son arrivée imminente.

Christine Ondel présente les deux élus invités et introduit le thème de la réunion.

Il est rappelé que les souhaits des habitants ont été exprimés de nombreuses fois sur les sujets touchant à la circulation, le stationnement et la sécurité ainsi qu'à l'état des voiries. Les petits aménagements validés au GTDU sont réalisés rapidement ; en revanche les aménagements plus importants correspondant à des plans à moyen et long terme font l'objet d'une programmation respectant le Plan Local d'Urbanisme et incluant les procédures et le financement.

Il est par conséquent important que les mesures d'urgence prises pour améliorer la situation du quartier soient en conformité avec le PLU et préparent les réalisations à long terme.

Une réunion préparatoire entre M. D. Vullierme et Mmes F. Casoli et C. Ondel a été tenue le 5 janvier avec pour objectif de passer en revue tous les points à traiter sur le quartier Saint Jean. Un état des lieux et les propositions de traitement des sujets répertoriés sont exposés dans un rapport remis aux élus et aux membres du bureau du CDQ. Quelques exemplaires sont en circulation dans l'assemblée. Il est proposé de suivre l'ordre des points dans ce document.

#### **Point1 - Marché dit «aux puces » côté sud rue Titta Coïs**

Les problèmes posés au quartier par ce marché situé sur le territoire de Vaulx-en-Velin (qui reçoit actuellement 15 000 visiteurs sur 5 hectares et qui comporte 350 actionnaires) sont depuis sa création :

- Le blocage de la circulation par l'accès sud du quartier de 5 h du matin à plus de 15 h tous les dimanches qui pose des problèmes de sécurité (accès pompiers et SAMU) et contraint le bus n° 7 à remplacer son service normal par une desserte restreinte en navette toutes les heures.
- Le stationnement anarchique des visiteurs qui encombre l'accès au pont de Cusset, les rues du Canal, de la Rize, Titta Coïs, des Jardins, etc, ainsi que les entrées charretières des riverains et les parkings privés de VEH, et dégrade les aménagements de voirie (talus et trottoirs).
- La production d'une pollution visuelle et matérielle aux abords immédiats qui s'est encore étendue avec l'implantation d'un point de restauration comportant une extension sur la voirie, pollution qui n'est supprimée que vers 16 h dans l'enceinte du marché et après le passage des balayeuses sur la voirie le lundi dans la matinée.

La question reste en attente depuis très longtemps et de nombreux présidents habitants et élus se sont succédé sans obtenir aucun progrès. Suite au rapport de la sous-commission départementale de sécurité (Préfecture), la municipalité de Vaulx-en Velin a émis en 1992 un arrêté municipal de fermeture administrative pour raisons de non sécurité à l'intérieur de l'emprise. Cet arrêté est resté sur le bureau du préfet.

A la question d'un participant en demandant les raisons, il est répondu que le préfet a craint des troubles en cas d'expulsion du marché.

A signaler que les conditions minimales de sécurité auraient été obtenues à l'intérieur du marché proprement dit mais qu'il est inimaginable de considérer qu'elles le sont à l'extérieur. Il est rappelé que des opérations de police ont été effectuées à plusieurs reprises sans résultat durable. Il faudrait une répression systématique rendue difficile parce que les effectifs de la police nationale ont été considérablement réduits par l'Etat et que les agents de la police municipale qui ne travaillent en principe pas le dimanche, sont quelques volontaires en heures supplémentaires qui sont déjà très mobilisés sur les nombreux marchés forains de Villeurbanne.

Des habitants se plaignent que le quartier soit défavorisé par rapport aux quartiers plus centraux.

Il est proposé d'essayer de négocier quelques points :

- Supprimer la vente de voitures d'occasion et de brocante qui attire beaucoup plus de visiteurs en voiture que la vente de produits alimentaires qui par ailleurs présente de l'intérêt pour les habitants du quartier qui n'ont pas de commerces et qui peuvent accéder à pied au marché
- Obliger les commerçants à utiliser des emballages et des sacs biodégradables et à nettoyer leur stand et ranger tous leurs déchets en sacs à la fin du marché

Une habitante, Mme S, dit avoir reçu une proposition de rencontre de la part du Président des forains M. A. Un autre habitant propose une entrevue avec M. N responsable de l'organisation du marché. Il est répondu que depuis la création du marché toutes les concertations ont échoué et que les personnes citées n'ont aucun pouvoir effectif sur leurs actionnaires.

M. D. Vullierme propose de monter à nouveau une rencontre avec le Maire de Vaulx-en-Velin pour étudier ce problème avec lui.

### **Point 1 bis**

Le débat sur les dépôts de déchets incontrôlés provoqués par le marché entraîne un débat sur ces dépôts dans l'ensemble du quartier. M D. Vullierme dit que les consignes de nettoyage données aux commerçants ne sont pas respectées et qu'il n'a pas été trouvé de moyens de coercition. Mme Ondel dit que les déchets apportés par toutes les activités de marché donnent une mauvaise image au quartier et incitent les habitants, les artisans et les gens de passage à considérer la rue et les terrains délaissés comme des dépotoirs libres. On trouve des dépôts de carrelage, de produits de démolition, des pièces de sanitaires, des meubles, de la literie et autres encombrants.

M. Gilbert-Luc Devinaz propose de contrôler le contenu des sacs pour voir si l'on peut identifier les auteurs. Il est peu fréquent de pouvoir identifier ces dépôts sauf à surprendre l'auteur en flagrant délit ce que certains habitants ont pu faire. Ceux-ci ne peuvent au mieux que dissuader les auteurs en les menaçant de délation mais ils craignent les réactions violentes et les représailles.

Des habitants souhaitent un renforcement du ramassage des dépôts sauvages par le Grand Lyon, à quoi il est répondu que ce service a lieu tous les jours et que tous les jours les camions repartent pleins.

Un habitant propose d'installer des caméras de vidéosurveillance : Mme Ondel dit que cela coûte cher en installation, exploitation et entretien et qu'il vaut mieux dépenser les fonds à d'autres actions plus efficaces. M Gilbert-Luc Devinaz confirme ces propos et indique qu'une caméra n'est utile que si un personnel occupe un poste de vidéosurveillance ce qui n'est pas le cas à Villeurbanne ; les enregistrements peuvent seulement permettre de trouver plus facilement un coupable après que le délit a été commis. Il invite donc les habitants à la vigilance.

Il convient de prévenir le Grand Lyon pour les faire intervenir sur les points les plus critiques. En particulier il faudrait obliger les propriétaires à rétablir les clôtures qui ont été défoncées intentionnellement pour y déposer des ordures.

### **Point 2 - Marché aux puces du canal**

Ce marché provoque des inconvénients comparables en nature à ceux du point 1 mais pas toujours de même ampleur. Les visiteurs sont au nombre de 5000 environ par dimanche et l'encombrement du quartier par le stationnement abusif achève de verrouiller le quartier par le nord. Un habitant de la rue Eugène Potier, M. L, en témoigne. Un parking existe bien mais peu d'usagers l'utilisent et de toutes manières il serait insuffisant.

Mme V dit qu'il s'agit là aussi d'un problème de police municipale.

Madame D, gérante, indique que le Grand Lyon avec la municipalité de Villeurbanne veulent mettre en valeur ce marché qui attire beaucoup de touristes et d'habitants de toute l'agglomération lyonnaise, et favoriser sa desserte par des modes doux. Ceux-ci ne seront hélas utilisés que par les personnes qui viendront flâner sans intention précise d'achat nécessitant un moyen de transport adapté.

### **Point 3 - Stationnement abusif sur voirie lié à une activité industrielle ou commerciale**

M D. Vullierme rappelle que le garage à l'angle de la rue de l'Epi de Blé et de la rue Saint Jean a promis de dégager une parcelle attenante pour y garer les véhicules des clients. Vérifier où ils en sont de la mise en œuvre.

#### **Point 4 - Voitures ventouses**

Les procédures de signalement sont appliquées et la suite à donner s'effectue suivant les règles légales. La systématisation du suivi commence à porter ses fruits. Là encore il est à signaler que l'état de la voirie et les activités connexes incitent plus ou moins à considérer certaines rues comme un lieu de dépôt idéal pour les épaves. Si celles-ci restent en place trop longtemps elles finissent par brûler après avoir été désossées ce qui entraîne de lourds dégâts au voisinage : arbres brûlés, bordures de trottoir éclatées, clôtures et haies carbonisées.

#### **Point 5 - Voies privées et voies sans maître**

La procédure de classement de la rue tranquille et de la rue de l'abbé Firmin est lancée. C'est une procédure longue qui peut prendre au minimum 2 ans.

Cas particulier des impasses ; à traiter au cas par cas.

#### **Point 6 - Cas de la rue Douaumont**

La procédure pour l'élargissement de la rue Douaumont est lancée et les mises à l'alignement des deux côtés de la rue sont décidées. Il y aura donc bien démolition de la maison expropriée sur le côté sud.

En attendant, de nombreux poids lourds ne respectent pas le sens interdit sur le tronçon étroit et débouchent sans visibilité sur la rue de Verdun.

#### **Point 7 - Dégradation des chaussées par des usagers**

Le conseil de quartier insiste sur les dégradations de la voirie et les situations de mises en danger des autres usagers occasionnées par l'exploitation de la centrale à béton Vicat/Jimenez. La centrale et ses clients ne respectent pas les normes et les règlements. S'en suivent de nombreuses dégradations de voirie par dépôts de béton frais en amas localisés ou en longues traînées. Les granulats servent d'abrasif et la laitance de ciment teinte les revêtements ce qui produit l'effacement des passages piétons.

Le conseil de quartier indique qu'il est prévu de rencontrer les dirigeants.

#### **Points divers en fin de réunion**

Suite à des constats de situations dangereuses sur la rue du canal après l'aménagement de l'anneau bleu, M. D. Vullierme, à la demande du Conseil de Quartier, va organiser une réunion avec toutes les instances concernées pour étudier les aménagements possibles.

Avancement des orientations prises lors de dernière plénière pour les chalets du Mens : accession à la propriété, mises aux normes, etc. Etat de la voirie à l'intérieur du site.

Compatibilité des activités industrielles et de l'habitat pavillonnaire en zone mixte : bruit, circulation de poids lourds, dangers, paysages de rue, etc.

Prolongement de l'allée du Mens et de l'allée Paulette Cornu par rapport au stade Eyquem, traitement du carrefour, débouché sur la rue de Verdun. Programmation.